

## FICHE DIPLÔME

### NOM DE LA FORMATION

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS  
PARCOURS GESTION LOCATIVE DE LOGEMENTS PRIVE/SOCIAL ET GESTION DE COPROPRIETES

### LIEU DE LA FORMATION

UFR DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUE  
4 BOULEVARD GABRIEL  
21000 DIJON

### CODE RNCP

30123

### INTITULE RNCP

LICENCE PROFESSIONNELLE - METIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS

### ORGANISME CERTIFICATEUR

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

#### APTITUDES

La formation prépare à la maîtrise de la gestion du parc immobilier locatif, tant dans le secteur privé des agences immobilières que dans le secteur des HLM, ainsi qu'à la gestion de copropriétés

Être capable de chercher et trouver la règle applicable à une situation donnée

Être capable d'appliquer les règles comptables à la situation donnée

Être capable de renseigner et d'expliquer les droits et obligations aux clients (locataires, copropriétaires...)

Être capable de préparer et mener une réunion avec des collaborateurs

...

## COMPETENCES ACQUISES A L'ISSUE DE LA FORMATION

Les compétences des gestionnaires d'immeubles à usage d'habitation portent sur :

- les aspects juridiques, fiscaux et comptables : droit des obligations, des baux, de la copropriété... les outils juridiques pour percevoir les loyers (recouvrement) ; les assurances et garanties existantes au profit du bailleur ; aides au profit du locataire - fiscalité de l'immeuble – qualification de charges récupérables ; comptabilité générale et méthodes spécifiques de gestion (outils comptables pour le calcul des charges...)
- la réglementation des professions et la connaissance des outils professionnels des secteurs concernés ;
- la pratique opérationnelle des baux.

- Compétences en organisation : analyser les besoins et les offres de logements ; rechercher et estimer des biens, négocier des baux ; participer à la définition de la politique d'attribution de logements ou à la sélection de locataires ; rechercher des « prestataires » (des huissiers pour établir les états de lieux, des entreprises pour effectuer les réparations...)
- Compétences juridiques, fiscales, comptables : analyser les situations économique et financière de la clientèle (emprunts et garanties) ; établir un compte de charges pour le locataire et pour le propriétaire, ou pour des copropriétaires...
- Compétences en psychologie des relations sociales en matière d'habitat : capacité d'écoute, d'analyse et de traitement des demandes générales et particulières des clients et des usagers ; capacité pour apprécier les situations précaires en matière de logement et proposition de solutions ; capacités de négociation et de communication tant avec les clients ou usagers qu'avec les différents partenaires institutionnels ou privés.
- Compétences informatiques : utiliser les logiciels et outils multimédias professionnels (comptabilité, réseaux et sites web)

---

## VALIDATION POSSIBLE PAR BLOCS DE COMPETENCES

OUI                       NON

## POSSIBILITES DE POURSUITE D'ETUDES

Master 1 en immobilier

## PASSERELLES POSSIBLES

Néant

## EQUIVALENCES

Néant

## PERSPECTIVES D'EMPLOI/METIERS ACCESSIBLES

Les débouchés professionnels portent sur des emplois de cadres chargés de gestion en immobilier : gestion de copropriétés, gestion locative, gestion de logements sociaux, ou administration de locaux pour le compte d'une clientèle individuelle d'entreprises ou de particuliers.

---

## DUREE DE LA FORMATION (*en heures*)

460

## PERIODE DE DEMARRAGE/FIN DE FORMATION

Septembre 2024 – mars 2024 pour les cours à l'Université (fin juin : soutenance du mémoire)

## RYTHME DE L'ALTERNANCE

De septembre à mi mars : 3 jours de cours (lundi à mercredi) et deux jours en entreprises (jeudi et vendredi) + les vacances universitaires en entreprise.

De mi mars à mi septembre N+1 : en entreprise

---

## PROGRAMME DE FORMATION

Voir fiche Programme

---

## METHODES PEDAGOGIQUES

Formation théorique : cours magistraux

Travaux dirigés

Exposés

Interventions de professionnels (pour les outils de recouvrements, les outils professionnels...)

## MODALITES D'EVALUATION

MODALITÉS d'évaluation :

Examens terminaux

Contrôle continu

Soutenance de mémoire

Rapport d'alternance

Conditions pour valider le diplôme : moyenne générale d'au moins 10/20 sur toutes les Unités d'Enseignements + assiduité

---

## PREREQUIS

Bac + 2 ou diplôme équivalent, dans un domaine compatible avec la formation.

La licence s'adresse ainsi à des étudiants au moins titulaires de la deuxième année de licence de droit, d'AES ou d'économie - d'un BUT Gestion des Entreprises et des Administrations ; Carrières Juridiques - d'un BTS Professions Immobilières ; Notariat. D'autres cursus pourront être pris en considération.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

La procédure de candidature se fait via l'application E-Candidat « <https://ecandidat.u-bourgogne.fr> » à partir du mois de mai.

## PROCEDURE D'ADMISSION

L'admission est prononcée par une commission pédagogique, après examen des dossiers et entretien.

---

## MOYENS MOBILISES POUR LA RECHERCHE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Diffusion d'offres de contrat d'apprentissage

Partenariat avec la FNAIM et l'USH

## MOYENS MOBILISES EN COURS DE FORMATION POUR FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI

Diffusion d'offres de contrat d'apprentissage

Partenariat avec la FNAIM et l'USH

---

### Souhaitez-vous bénéficier de notre livret d'apprentissage dématérialisé ?

OUI

NON

### Accessibilité pour les personnes en situation de handicap ?

OUI

NON

---

## COORDONNEES

### Responsable pédagogique

**Prénom** : Anne-Sylvie

**NOM** : COURDIER

Téléphone : 0669654827

Email : anne-sylvie.courdier@u-bourgogne.fr

### Chargé(e) d'ingénierie de formation

**Prénom** : Julie

**NOM** : PROENCA

Téléphone : 06 68 92 26 05

Email : julie.proenca@u-bourgogne.fr

### Assistante

**Prénom** : Justine

**NOM** : LOURY

Téléphone : 06 66 86 07 27

Email : justine.loury@u-bourgogne.fr

---

## **INDICATEURS DE RESULTATS**

### **TAUX DE DIPLOMATION DES PUBLICS APPRENTIS**

2022/2023 Dijon : 3 sur 4 soit 75% ou 100% sans prise en compte de l'apprenti ayant interrompu sa formation

### **TAUX DE POURSUITE D'ETUDES DES PUBLICS APPRENTIS**

2022/2023 : 2/4 en Master 1 soit 50 % ou 75% sans prise en compte de l'apprenti ayant interrompu sa formation

### **TAUX D'INTERRUPTION EN COURS DE FORMATION DES PUBLICS APPRENTIS**

1/4 en 2022/2023 soit 25%

### **TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE GLOBAL DES PUBLICS APPRENTIS (à 6 et 18 mois)**

2022/2023 : 25% (1/4) ou 100% sans prise en compte des apprentis ayant poursuivi des études et l'apprenti ayant abandonné la formation

### **TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS APPRENTIS DANS LE OU LES METIERS VISES PAR LE DIPLOME (à 6 et 18 mois)**

2022/2023 : 25% (1/4) ou 100% sans prise en compte des apprentis ayant poursuivi des études et l'apprenti ayant abandonné la formation